



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 26 juin 2018 à 19 h
Centre communautaire Elgar**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Nicole Ollivier, directrice – Culture, sports, loisirs et développement social
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur -Aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur -Direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement substitut

CA18 210145

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 26 juin 2018.

10.01

CA18 210146

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018 soit par les présentes approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

CA18 210146.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 10 pour se terminer à 20 h 55; 17 personnes sont entendues. Il y a également une question en ligne.

1. Dépôt d'une demande de réglementation pour la réduction de la pollution lumineuse dans l'arrondissement de Verdun par monsieur Alain Bossé;
2. Dépôt, par madame Marie-Josée Legault, du suivi d'une requête citoyenne relative à l'éclairage au DEL de la piste piétonnière / cyclable longeant les boulevards Marguerite Bourgeoys et île-des-Sœurs;
3. Dépôt, par monsieur Fleury, d'un document ayant trait aux réflexions sur les nouveaux lampadaires des Structures métropolitaines.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS AU PUBLIC.

Les conseillers qui le souhaitent s'expriment sur les sujets de leur choix.

À 21 h 10, le maire Jean-François Parenteau indique la suspension de la séance.

À 21 h 30, la séance reprend.

CA18 210147

Octroyer un contrat à la compagnie *Les excavations Super inc.* pour le réaménagement du parc Duquette dans le quartier Wellington et de l'Église - Dépense totale 808 054,28 \$ [contrat : 756 315,53 \$, contingences et taxes incluses + 51 738,75 \$, incidences et taxes incluses] - Appel d'offres S18-010 (6 soumissionnaires). (1183817001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 808 054,28 \$ [Contrat 756 315,53 \$, contingences et taxes incluses + Incidences 51 738,75 \$, taxes incluses], pour l'aménagement du parc Duquette dans le quartier Wellington et de l'Église de l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer le contrat à la compagnie *Les excavations Super inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S18-010 (6 soumissionnaires);

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1183817001

CA18 210148

Autoriser la prolongation du contrat de la firme *Axia Services* pour le service de gardiennage pour une période d'un an, du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 / Autoriser une augmentation maximale de contrat de 5 202,62 \$ et une dépense maximale de 248 519,61 \$ - Appel d'offres public 17-16096 (4 soumissionnaires). (1182198003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser la prolongation du contrat de la firme *Axia Services* octroyé en 2017 au montant de 248 519,61 \$, plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16096 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser une augmentation maximale du contrat de 5 202,62 \$;
3. d'autoriser une dépense maximale de 248 519,61 \$ pour un service de gardiennage d'une durée d'un an;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1182198003

CA18 210149

Accorder une contribution financière de 5 500 \$ à *Nature-Action Québec* pour la gestion du programme de subvention de couches lavables à Verdun pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet. (1182198004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière à *Nature-Action Québec* au montant de 5 500 \$, sans taxes applicables, pour le déploiement d'un programme de couches lavables;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire substitut, à signer, pour et au nom de l'arrondissement de Verdun, toute convention ou entente à intervenir.

20.03 1182198004

CA18 210150

Accorder une contribution financière non récurrente au montant de 1 725 \$ à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour des frais de surveillance de *La Station* dans le cadre des marchés fermiers biologiques. (1181123011)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense de 1 725 \$, non taxable, visant à accorder une contribution financière pour des frais de surveillance de la Station, dans le cadre des marchés fermiers biologiques;
2. d'approuver le versement de 1 725 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour des frais de surveillance de la Station, dans le cadre des marchés fermiers biologiques;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1181123011

CA18 210151

Accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2018. (1182586001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 54 800 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour son soutien à la réalisation d'activités de prévention du crime à Verdun, et ce, pour l'année 2018;
2. d'imputer la dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

20.05 1182586001

CA18 210152

Accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun / Approuver le projet de convention à intervenir entre *Action Prévention Verdun* et l'arrondissement de Verdun, pour 2018. (1182586007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 12 500 \$, non taxable, à l'organisme *Action Prévention Verdun* pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre *Action Prévention Verdun* et la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et ce, pour l'année 2018;
3. de mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.06 1182586007

CA18 210153

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* pour l'année 2018, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver le projet de convention à cet effet. (1182586008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière de 31 113 \$ pour l'année 2018 à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. d'autoriser le versement de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ladite convention et tout autre document pertinent pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, ainsi que pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

20.07 1182586008

CA18 210154

Accorder le solde de la contribution financière 2017 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2017, pour un total de 297 182 \$. (1184637001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense de 297 182 \$ afin d'octroyer le solde des contributions financières 2017 aux divers organismes reconnus dans le cadre du Programme d'assistance financière 2017.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.08 1184637001

CA18 210155

Dépôt des rapports budgétaires, pour la période de mai 2018, par la Division des ressources financières. (1186360007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt des rapports budgétaires, pour la période de mai 2018, par la Division des ressources financières.

30.01 1186360007

CA18 210156

Dépôt des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI), pour la période de mai 2018. (1186360009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations (PTI), pour la période de mai 2018.

30.02 1186360009

CA18 210157

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mai 2018. (1186360008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mai 2018.

30.03 1186360008

CA18 210158

Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018. (1180357013)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de déposer la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

30.04 1180357013

CA18 210159

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la démolition d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 3768, rue Gertrude et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de trois logements sur le même terrain, aux 3768 à 3772, rue Gertrude. (1183203003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 tel qu'amendé :

- la démolition du bâtiment résidentiel unifamilial au 3768, rue Gertrude;
- les plans, les élévations et la coupe, pages 10 à 20 du cahier de présentation; préparés par Maxime Riopel, architecte, déposés, estampillés et datés du 14 juin 2018 par la Division de l'urbanisme, accompagnant la demande de permis permettant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec sous-sol et construction hors toit, comportant trois logements, aux 3768 à 3772, rue de Verdun.

40.01 1183203003

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant avec un nouveau volume de 32 étages, comportant 202 logements, au 200, rue André-Prévost (Symphonia - Phase 1b) - Lot existant 6 187 494. (1185291006)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

d'approuver, en vertu des articles 347, 363.48, 363.63, 363.66 et 363.75 du Règlement de zonage n°1700, les plans et les élévations A101.2 à A302, préparés par Roch Cayouette, architecte, et les plans de l'aménagement paysager AP100 à AP106, préparés par Bao-Chau Nguyen, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 13 juin 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis d'agrandissement –Tour d'habitation de 32 étages, située au 200, rue André-Prévost – Lot existant 6 187 494.

La conseillère Marie-Andrée Mauger propose de modifier la recommandation comme suit :

d'approuver, en vertu des articles 347, 363.48, 363.63, 363.66 et 363.75 du Règlement de zonage n°1700, les plans et les élévations A101.2 à A302, préparés par Roch Cayouette, architecte, et les plans de l'aménagement paysager AP100 à AP106, préparés par Bao-Chau Nguyen, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 13 juin 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis d'agrandissement –Tour d'habitation de 32 étages, située au 200, rue André-Prévost – Lot existant 6 187 494, à la condition suivante :

- *que le promoteur se conforme à la norme d'impact éolien et que le plan d'aménagement paysager soit modifié pour y intégrer les conifères, le tout conformément au rapport d'expertise de la firme Lasalle | NHC.*

CA18 210160

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant avec un nouveau volume de 32 étages, comportant 202 logements, au 200, rue André-Prévost (Symphonia - Phase 1b) - Lot existant 6 187 494. (1185291006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Véronique Tremblay, les conseillers Sterling Downey, Luc Gagnon et Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, en vertu des articles 347, 363.48, 363.63, 363.66 et 363.75 du Règlement de zonage n°1700, les plans et les élévations A101.2 à A302, préparés par Roch Cayouette, architecte, et les plans de l'aménagement paysager AP100 à AP106, préparés par Bao-Chau Nguyen, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 13 juin 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis d'agrandissement –Tour d'habitation de 32 étages située au 200, rue André-Prévost – Lot existant 6 187 494, à la condition suivante :

- *que le promoteur se conforme à la norme d'impact éolien et que le plan d'aménagement paysager soit modifié pour y intégrer les conifères, le tout conformément au rapport d'expertise de la firme Lasalle | NHC.*

40.02 1185291006

CA18 210161

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre le réaménagement, le drainage et la plantation d'arbres dans la cour de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs située au 530, rue de Gaspé (lots 1 859 684 et 1 860 673). (1185291008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, en vertu de l'article 363.63 du Règlement de zonage n°1700, les plans de l'aménagement 13, 15, 16, 17, 18, 23 et 24 préparés par BC2, déposés, estampillés et datés du 14 juin 2018, par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis d'aménagement de la cour de l'école de l'Île-des-Sœurs située au 530, rue de Gaspé - Lots 1 859 684 et 1 860 673.

40.03 1185291008

CA18 210162

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006) de manière à augmenter le nombre de membres et apporter diverses précisions. (1183253002)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006), de manière à augmenter le nombre de membres et apporter diverses précisions, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006), de manière à augmenter le nombre de membres et apporter diverses précisions.

40.04 1183253002

CA18 210163

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement - Règlement de zonage 1700-118. (1183253001)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis de motion qu'un « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à modifier les grilles des usages et de normes suivantes :

1. Zones H02-03, C02-12, C02-20, C02-32, C02-71, C02-77 et C02-83, pour y retirer l'usage « service de garde »;
2. Zones H02-03, C02-12, C02-20, C02-32, C02-58, C02-71, C02-77 et C02-83, pour y intégrer une disposition spécifique à la restauration, portant sur la vaisselle et les ustensiles jetables. »

Est soumis.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le premier projet de règlement de zonage 1700-118, tel que présenté.

40.05 1183253001

CA18 210164

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement - Règlement de zonage 1700-119. (1185291009)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis de motion qu'un « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

1. Introduire de nouvelles dispositions encadrant la construction de bâtiments temporaires de vente ou de location pour les nouveaux projets résidentiels;
2. Modifier conséquemment le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004) et le Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) »

Est soumis.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le premier projet de règlement de zonage 1700-119, tel que présenté.

40.06 1185291009

CA18 210165

Adoption - Règlement RCA06 210012-6 modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun (RCA06 210012). (1184422011)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le conseiller Luc Gagnon lors de la séance ordinaire du 5 juin 2018, résolution CA18 210133, le Règlement RCA06 210012 6 est soumis.

Ledit règlement vise à abaisser la limite de vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur les rues artérielles, dans les zones scolaires, près des terrains de jeux ainsi que sur la rue Wellington.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que le Règlement RCA06 210012-6 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

40.07 1184422011

CA18 210166

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu du 18 au 22 juin 2018, pour le Règlement RCA18 210001 autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement. (1180253001)

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre du lundi 18 juin au vendredi 22 juin 2018 sur le règlement RCA18 210001 autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT QUE 49 361 personnes étaient habiles à voter sur le susdit règlement;

CONSIDÉRANT QUE 4 947 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une personne s'est enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, le règlement RCA18 210001 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant la loi.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que la secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)* le certificat relatif au registre tenu du lundi 18 juin au vendredi 22 juin 2018 sur le règlement RCA18 210001.

40.08 1180253001

CA18 210167

Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu du 18 au 22 juin 2018, pour le Règlement RCA15 210005-1 modifiant le règlement autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$. (1180253002)

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre du lundi 18 juin au vendredi 22 juin 2018 sur le règlement RCA15 210005-1 modifiant le règlement autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 1 350 000 \$ pour un total de 13 745 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE 49 361 personnes étaient habiles à voter sur le susdit règlement;

CONSIDÉRANT QUE 4 947 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une personne s'est enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, le Règlement RCA15 210005-1 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant la loi.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que la secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)* le certificat relatif au registre tenu du lundi 18 juin au vendredi 22 juin 2018 sur le Règlement RCA15 210005-1.

40.09 1180253002

CA18 210168

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal d'amender le règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002). (1184422013)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

40.10 1184422013

CA18 210169

Édicter une ordonnance pour réaliser une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis aux 1147 à 1153, rue Argyle et octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *Kolab*. (1182959006)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du *Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis*, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis aux 1147 à 1153, rue Argyle et d'octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *Kolab* dans le cadre de ce projet.

40.11 1182959006

CA18 210170

Édicter une ordonnance pour réaliser une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis au 925, rue Hickson et octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *MU*. (1182959007)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du *Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis*, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment commercial sis au 925, rue Hickson et d'octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *MU* dans le cadre de ce projet, conditionnellement à ce que la superficie du nom de l'artiste, intégré à l'œuvre, ne dépasse pas 1 m².

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillers Sterling Downey et Pierre L'Heureux, les conseillères Marie-Andrée Mauger et Véronique Tremblay

Vote contre: le conseiller Luc Gagnon

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.12 1182959007

CA18 210171

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington. (1186811006)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2108 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

40.13 1186811006

CA18 210172

Édicter les ordonnances relatives à la réalisation des travaux de construction afin de permettre la réalisation de travaux de pavage dans le cadre de la réfection de la rue Place du Commerce (Contrat S18-006) en dehors des périodes permises par la réglementation. (1186730004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la réalisation des travaux de construction afin de permettre la réalisation de travaux de pavage dans le cadre de la réfection de la rue Place du Commerce (Contrat S18-006) en dehors des périodes permises par la réglementation.

40.14 1186730004

CA18 210173

Ordonnances relatives à divers événements publics. (1181123009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire décisionnel.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 210007) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

40.15 1181123009

CA18 210174

Désignation d'une mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018. (1182678004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

que la conseillère Véronique Tremblay soit désignée comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018.

51.01 1182678004

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 22 h 15.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT